PROJET EDUCATIF de l'Association ENVOL

<u>Préambule</u>

L'association ENVOL (Enfants du Volvestre Ariégeois), association laïque loi 1901, a pour vocation de se mettre au service des enfants de 0 à 18 ans dans le cadre de son projet éducatif et pédagogique selon la règlementation de l'autorité de tutelle, en l'occurrence, elle a pour tâche d'assurer les Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) en direction des enfants 3 à 18 ans sur le territoire de l'Intercommunalité du Volvestre Ariégeois.

Dans ce cadre-là, elle a pour mission de transmettre des notions d'échange, de partage et de respect mutuel qui sont, pour nous, les valeurs fondamentales de la laïcité.

Le rôle de l'Accueil de Loisirs, au-delà d'un aspect pratique pour les familles, doit être un moyen de proposer à tous les enfants, sans exclusive, des activités ludiques basées sur l'éducation et l'apprentissage. Sa mise en œuvre doit susciter une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants et des jeunes et en premier lieu avec les parents en vue d'une plus grande cohérence éducative.

L'Accueil de Loisirs ENVOL permet aussi aux enfants de vivre un rythme de vie correspondant à un temps de loisirs et / ou de vacances. L'adulte adaptera donc son rôle éducatif dans la gestion de la vie quotidienne (repas, activités, sorties, accueil,....) tout en respectant les rythmes et besoins des enfants et des jeunes. Il accompagne de manière ludique les enfants et les jeunes dans leur démarche vers la socialisation.

L'accueil de loisirs doit être ouvert à tous les enfants. Notamment, en favorisant l'accès à tous par une tarification raisonnable et adaptée à la population mais aussi par l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou en difficultés, en mettant en place une organisation favorable à leur intégration.

LES VALEURS EDUCATIVES STRUCTURANTES

Le projet éducatif prendra en compte les spécificités du territoire. Il privilégiera également les rythmes et les besoins particuliers des enfants et de leur famille. Il s'articulera autour de plusieurs orientations fortes.

Le « vivre ensemble » et la vie collective

L'équipe d'animation doit accorder une place centrale aux enfants et aux jeunes en créant des conditions pour favoriser leur socialisation et acquérir leur autonomie.

L'adulte doit créer les conditions favorables à l'épanouissement et au bien être de l'enfant et du jeune. Il doit notamment permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant afin qu'il développe la confiance en soi et les capacités à s'ouvrir au monde.

L'enfant a également besoin de relations privilégiées avec l'adulte; celui-ci doit être suffisamment attentif pour répondre à ses besoins spécifiques.

L'adulte veille à la bonne intégration de l'enfant et du jeune au sein d'un groupe; ce qui passe par l'instauration de règles expliquées et acceptées par tous. Elles doivent respecter l'enfant en tant que personne; elles sont compréhensibles et adaptées à l'âge des enfants. L'action participative des enfants favorise la mise en place de ses règles de vie.

Ces règles doivent permettre de les rassurer et de garantir leur sécurité. Elles sont applicables aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

L'adulte reconnait l'enfant ou le jeune, comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités; il se doit de l'accepter avec ses différences.

Il accompagne et aide l'enfant à trouver sa place dans la société et à s'insérer dans son environnement. Ce qui veut dire le respecter mais aussi lui apprendre le respect des autres. Il doit aussi susciter sa curiosité et développer son esprit critique tout en ayant une appréciation objective de son environnement et préparant ainsi l'enfant à construire son libre arbitre.

L'accueil de loisirs doit être avant tout être un lieu de détente et de loisirs et répondre aux besoins de l'enfant ou du jeune. La structure doit organiser son fonctionnement en proposant notamment des activités attractives, dans tous les domaines, qui correspondent à notre projet tout en prenant en compte les aptitudes physiques et intellectuelles ainsi que la sensibilité de chacun.

L'adulte doit donc mettre en place les moyens pour que l'enfant ou le jeune puisse proposer et donner son avis sur ses activités. Il sera amené à faire des choix, à les justifier.

Il acquiert ainsi la capacité à échanger, à prendre des décisions, à agir par lui-même et à s'organiser.

L'enfant ou le jeune devient ainsi acteur de ses temps de loisirs.

L'activité n'est qu'un support d'apprentissages et de réflexions. Elle doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer. L'adulte est à la fois un accompagnateur et un intermédiaire qui permet à l'enfant de lui faire découvrir, d'aller plus loin et de progresser.

Il est important que l'enfant évolue dans des espaces sécurisants, agréables et accessibles. Entouré de repères clairs, l'enfant s'intègre aisément : il évoluera de façon plus autonome tout en participant à des activités variées, libres ou accompagnées favorisant ainsi son épanouissement et sa créativité.

Découvrir son environnement

Au travers de la structure accueil de loisirs, l'enfant ou le jeune doit apprendre à appréhender son environnement (humain, matériel, naturel, culturel, géographique) et à s'y intégrer.

Cette découverte de l'environnement doit donc aller de pair avec une éducation au respect de celui-ci, notamment en proposant des activités de sensibilisation à la protection du milieu naturel (tri, énergies nouvelles, recyclage).

L'art et la culture doivent avoir une place importante dans le développement de l'enfant. Dans ce sens, seront organisés des sorties, spectacles, expositions et des projets d'animations au sein de la structure afin de promouvoir l'expression en s'initiant aux pratiques artistiques, (arts plastiques, dessin, musiques, théâtre, danses,).

La découverte du patrimoine sera également favorisée par le biais de sorties, visites et séjours.

La structure développe les échanges inter associatifs ou inter accueil de loisirs pour permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités sportives et culturelles au sein de son territoire mais aussi à l'extérieur.

Sensibilisation à l'hygiène et à la santé

L'équipe permettra aux différents publics accueillis d'acquérir des notions de base et des gestes simples de la vie courante en matière de propreté et d'hygiène dans les différents moments de la journée.

Elle veillera à sensibiliser l'enfant et le jeune à la nécessité d'adopter une alimentation équilibrée et diversifiée et encourage l'enfant à pratiquer une activité sportive régulière.

L'adulte l'informera sur les dangers et toutes formes d'addictions (ordinateurs, jeux vidéos, internet et ses dérives, téléphone portable, médicaments, tabac, alcool, produits illicites,...) et sur toutes les conduites à risques : préventions des accidents, secourisme, nuisances sonores, phénomènes de violences tout comme sur les risques liés à la sexualité.

A partir de ces orientations éducatives, la directrice, traduira ses orientations dans un projet de direction ; l'Equipe d'animation sur le terrain élaborera le projet d'animation validé par la direction.

Les objectifs pédagogiques permettent de mettre en vie une action d'animation en répondant à la question : de quelles façons organiser au mieux le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs ?

A travers la cohérence et la mise en œuvre de ses objectifs, l'Association ENVOL s'engage dans une démarche de qualité en matière d'accueil des enfants et des jeunes tout en jouant un rôle d'interface sur le territoire et ce grâce à sa proximité .

Dans le cadre du marché, l'intégralité de notre budget est dédiée à la mise en œuvre de notre politique éducative.

Enfin, évaluer la pertinence de ses projets formalisée par des bilans, solliciter les parents les enfants et les jeunes et prendre en compte l'évolution des demandes et des besoins permettent ainsi à l'association de reconsidérer ses actions afin d'offrir un service de meilleure qualité.

La diffusion et l'utilisation du Projet Educatif

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et équipes pédagogiques.

Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Il est également diffusé, sur le site Internet de l'association, il est consultable par les familles au bureau de l'association.